

20200304-19

**Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public
Paris Musées**

Séance du 4 mars 2020

Objet : Convention d'occupation du domaine public en vue de l'exploitation d'un automate borne photo dans la Crypte archéologique de l'île de la Cité

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1311-5 ;

Vu les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2122-1-1.

Délibère :

Article 1 : Le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer la convention d'occupation du domaine public, annexée à la présente délibération, conclue entre Paris Musées et la société BERDICHESS, relative à l'exploitation d'un automate borne photo dans un espace de la Crypte archéologique de l'île de la Cité.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY